

## Formation en apprentissage

Le Bac Pro CGEA est une formation du second degré (IV), c'est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

### PUBLIC CONCERNE

- Public âgé de 16 à 29 ans révolus ;
- Pour les personnes reconnues RQTH à partir de 16 ans sans limite d'âge.

Tout employeur privé ou public, entreprise, association, profession libérale, peut conclure un contrat avec un travailleur handicapé.

### PREREQUIS

- Après une seconde et une 1ère professionnelle
- Après une 1ère ou terminale d'un autre secteur d'activité avec dérogation

### OBJECTIFS ET COMPETENCES

Le responsable d'entreprise agricole et les salariés hautement qualifiés peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul et en réseau avec l'appui d'associés, de salariés, d'agriculteurs voisins, de techniciens et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.

Un responsable d'entreprise autant qu'un salarié hautement qualifié doivent maîtriser les techniques de

production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent et multicompétent qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleurs pratiques et techniques disponibles pour progresser.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel.

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation.

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles.

MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales.

#### Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Pilotage de l'entreprise agricole.

MP2 : Entreprise agricole, marchés et territoires.

MP3 : Gestion de l'entreprise agricole.

MP4 : Gestion durable des ressources et agroécosystème.

MP5 : Conduite d'un processus de production.

MP6 : Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production.

MAP : Module d'adaptation professionnelle.

#### Activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel

MAJ janvier 24

## METHODES MOBILISEES

- Suivi personnalisé des apprenants
- Cours théoriques et mises en pratique
- Interventions de professionnels
- Travaux de groupes
- Mises en place d'actions professionnelles

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES, DUREE ET DATES

→ **665 heures de formation théorique** environ par an.  
Le contrat peut être signé 3 mois avant l'entrée en CFA.  
Rentrée fin août / début septembre.  
Formation organisée sur 3 ans.  
Durée variable en fonction du contrat d'apprentissage.  
35 heures par semaine.  
**Entretien et lettre de motivation des candidats.**

## TARIFS

Prise en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise dans son intégralité. Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être financés dans le cadre du contrat d'apprentissage. Une aide au premier équipement est également possible.

## MODALITES D'EVALUATION

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du CCF.

## PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES

- BTSA
- Certificat de spécialisation
- Exploitant agricole
- Salarié ou associé d'exploitation
- Technicien d'organisme para-agricole...

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - SECURISATION DES PARCOURS BESOINS PARTICULIERS



Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.  
Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap :  
Sandrine COTTARD – [sandrine.grieu@mfr.asso.fr](mailto:sandrine.grieu@mfr.asso.fr)

## CONTACTS

- ☺ Responsable de formation : Sonia LASNON
- ☺ Référente apprentissage : Pauline DIZAMBOURG
- ☎ 02 35 34 43 00
- ✉ [mfr.totes@mfr.asso.fr](mailto:mfr.totes@mfr.asso.fr)

MAJ janvier 24

MFR - 11 rue du Général Leclerc - 76890 TÔTES



02 35 34 43 00 - [www.mfr-totes.fr](http://www.mfr-totes.fr) - [mfr.totes@mfr.asso.fr](mailto:mfr.totes@mfr.asso.fr)

